

**1ier Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et le syndicat intercommunal des Villes de Diekirch et d'Ettelbruck  
« Conservatoire du Nord »**

**Entre les soussignés :**

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- le syndicat intercommunal des Villes de Diekirch et d'Ettelbruck « Conservatoire du Nord », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

L'article 4 de la convention conclue le 24 février 2014 entre parties est modifié comme suit :

« La participation financière de l'Etat est liquidée en une seule tranche correspondant à 100% de la participation financière annuelle de l'Etat pour l'année en cours. »

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 29/07/2024

Pour le syndicat intercommunal



Jean-Paul Schaaf  
Président



Katrin Kohnen  
Secrétaire

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg



Eric Thill  
Ministre de la Culture